

ANNEXE 8

Au Règlement Intérieur

HABILITATION GONFLAGE AIR ET NITROX

Pour utiliser la station de gonflage du C.P.A.L.B. il faut avoir suivi une information interne réalisée par le Responsable Compresseur. Le membre nouvellement habilité devra effectuer ses premiers gonflages en compagnie d'un tuteur qui validera son habilitation auprès du Responsable Compresseur.

HABILITATION AIR

NOMS	
CLIQUET Philippe	RENAUD Jean-Claude
DARCEL Bruno	SAHM Philippe
LAVEZE Xavier	VELATI Jean-Luc
MAS Christophe	

HABILITATION AIR ET NITROX

NOMS	
COUGOURDAN Georges	PLEUT Jean-François
GOUAT Frédéric	ROUSSEAU Frédéric
HAAS Jean-Pierre	ROCHAT Hervé
LE VAVASSEUR Bruno	BEDIN Gérard
GANDIN Didier	CELSAN Albert
AUBERT Cyril	PASSARELLI Pierre
RACHET Laurent	SIOMSI Jean-marc